



ACCIDENT DE STREPY-BRACQUEGNIES : L’AWSR EST DISPONIBLE POUR LES VICTIMES

Depuis 10 jours, le département d’Accompagnement des victimes de la route de l’AWSR, collabore étroitement avec les services d’assistance policière aux victimes qui sont intervenus auprès des victimes de l’accident de Strépy-Bracquegnies.

Après l’intervention des services de première ligne, l’équipe de juristes et de psychologues de l’AWSR peut à présent prendre le relais pour accompagner les victimes et leurs proches dans les démarches qui font suite à l’accident.

L’AWSR souhaite par ailleurs rappeler qu’elle est disponible pour toutes les victimes de la route qui pourraient en avoir besoin.

Accompagnement des victimes de Strépy-Bracquegnies

L’accident survenu le 20 mars dernier à Strépy-Bracquegnies a fait de nombreuses victimes. Directement prises en charge par les services d’assistance policière aux victimes, elles ont bénéficié d’une assistance psycho-sociale après l’accident.

Grâce à l’intervention de ces services, ces personnes seront redirigées vers les services compétents pour les accompagner dans les différentes étapes et démarches qui font suite à l’accident, notamment le département d’Accompagnement des victimes de la route de l’AWSR, qui est déjà en contact avec plusieurs victimes et proches de victimes.

Un service gratuit pour toutes les victimes de la route avec dommages corporels

Même si l'accident du 20 mars dernier est exceptionnel par son ampleur, les accidents de la route sont malheureusement une réalité quotidienne qui bouleverse chaque année, la vie de milliers de personnes se retrouvant démunies face à « l'après-accident ». En 2021, les accidents de la route ont fait près de 13.000 victimes en Wallonie, dont 187 ont perdu la vie.

Entre la souffrance psychologique, les séquelles physiques, les démarches administratives et juridiques, la période qui fait suite à l'accident est en effet un véritable parcours du combattant que les victimes fragilisées physiquement et psychologiquement ne sont pas toujours en mesure de mener seules.

L'AWSR, à travers son département d'Accompagnement des victimes de la route, leur vient gratuitement en aide via la ligne directe : 081/821.321. L'équipe pluridisciplinaire composée de juristes et psychologues apporte une aide concrète aux victimes et leurs proches en offrant un espace de parole, en communiquant des informations précises sur les assurances, en aidant à accomplir les démarches juridiques importantes ou encore en renseignant l'existence de services spécifiques et de professionnels spécialisés qui peuvent aussi être activés en cas de besoin.

L'équipe est disponible dans les jours/semaines qui suivent l'accident, afin que les victimes bénéficient rapidement d'un accompagnement, mais également bien plus tard. Par ailleurs, ce soutien peut s'étaler pendant une longue période, aussi longtemps que les victimes en ressentiront le besoin.

Collaboration avec le secteur professionnel

L'équipe de l'AWSR collabore avec tous les services qui interviennent après un accident de la route : services d'assistance policière aux victimes, services d'accueil des victimes au sein des maisons de justice, assistants sociaux, policiers, gestionnaires de sinistre au sein des compagnies d'assurances, avocats...

2.800 victimes prises en charge depuis 2015

En 7 ans, l'équipe de l'AWSR a aidé plus de 2.800 victimes de la route et proches de victimes dont 670 en 2021.

Ligne téléphonique

Toute personne touchée par un accident de la route avec blessés et/ou tués en Wallonie ou à Bruxelles, peut joindre le service de l'AWSR via une ligne téléphonique qui lui est dédiée **081/821.321** ainsi qu'une adresse email : infovictimes@awsr.be et un site internet : www.awsr.be/avr.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

